



## Retraite, combien coûte le rachat de trimestre ?

Video: <https://www.femmeactuelle.fr/vie-pratique/argent/retraite-combien-coute-le-rachat-de-trimestre-9411>

La quille approche. C'est décidé, vous ne voulez pas travailler après l'âge légal de départ. Mais quand vous atteindrez ce cap, il vous manquera des trimestres et votre pension subira donc une décote.

La bonne nouvelle ? Jusqu'à 67 ans (60 pour les fonctionnaires), on peut « racheter » les trimestres de cotisation manquants qui correspondent aux années d'études supérieures (12 au maximum). Si vous n'êtes pas fonctionnaire, vous pouvez aussi racheter des trimestres pour les années « incomplètes » (chômage non rémunéré, stages, temps partiels...).

Selon les cas, le rachat se révèle plus ou moins rentable

Son coût ? Plus vous êtes âgé, plus il grimpe. Mais ce n'est pas une raison pour racheter trop jeune. « Évitez de racheter trop longtemps avant la retraite. Si une réforme repoussait ensuite l'âge légal de départ, vous auriez racheté pour rien ! », met en garde Valérie Batigne, présidente du cabinet d'expertise retraite Sapiendo. Le prix d'un rachat augmente aussi bien sûr avec le niveau de salaire (plus il est élevé, plus c'est cher) et selon l'option choisie (on vous propose deux ou trois choix par régime). Pour faire simple, « rappelez-vous que l'option la moins chère – le rachat du « taux seul » – se révèle presque toujours plus rentable », résume Valérie Batigne. Avec cette option, les trimestres rachetés ne comptent que pour le calcul du « taux de liquidation » de la pension, pour réduire la décote. Si vous êtes salarié et percevez 2 800 € brut par mois, vous débourserez par exemple 2 496 € pour racheter un trimestre en 2021 si vous avez 40 ans, 3 232 € si vous avez 50 ans, et 3 961 € à 60 ans.

Calculez ensuite le nombre d'années nécessaires pour amortir votre mise

En fonction du coût et du gain annuel de retraite espéré, sans oublier de prendre en compte la réduction d'impôt : les sommes versées pour racheter sont déductibles des revenus imposables, sans limite de montant ! « Si le rachat est rentabilisé en moins de sept ans, foncez », conseille Valérie Batigne. Sinon, à vous d'apprécier, selon votre espérance de vie, si le pari vaut le coup. Racheter des trimestres est généralement d'autant plus intéressant que vous avez amassé de nombreux points de retraite complémentaire : l'opération de rachat de trimestres diminue dans ce cas aussi la décote qui s'applique sur la retraite complémentaire.